L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 19 JUILLET 1890. 63me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 19 JUILLET 1890.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes d'emplois et Locations, etc., qui se soldent au prix fixé de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs

PAR B. OMORATO—Propriété commerciale de choix dans le premier district.

PAR W. L. HODGSON & FILS—Cottage à double corps de logis recouvert en ardoises, Nos 101 et 103 rue Cypress, entre Clara et Willow.

PAR LE SHERIF—Propriété améliorée dans le troisième district. Propriété formant l'encoignure des rues Chestnut et Wall, dans l'ensemble borné par les dites rues et Walnut et Esther.

PAR E. CURTIN—Propriété résidence de choix dans le cinquième district, rue Bartholomew, entre les rues Peters et Delaronde.

PAR M. F. MICHEL, constable de la Quatrième Cour de Cité—A son entrepôt, No 1036 rue Magazine—un lot de meubles de maison.

Pour le teint il n'y a rien de mieux que la Salsapareille d'Ayer. Elle donne le coloris de la santé au visage pâle et blême.

L'Angleterre et la triple Alliance.

Les avis sont très partagés au sujet des engagements qu'aurait pris l'Angleterre vis-à-vis de l'Allemagne, dans des clauses secrètes annexées au traité confirmant la cession d'Heligoland et les sphères d'intérêts des deux pays en Afrique.

Trois opinions sont en présence.

Selon les uns, il n'y a rien de plus que l'on sait.

D'après les autres, la Grande-Bretagne formellement adhéré à la triple alliance.

Enfin, une troisième école soutient que le gouvernement anglais a purement et simplement donné de l'eau bénite de courtoisie Allemands et que s'il promis au concours militaire, maritime et seulement politique, c'est avec une arrière-pensée que les circonstances le dispenseraient de le fournir effectivement.

On disait jadis : "la foi punique", et ce qu'on ne dit pas aujourd'hui : "la perfide Albion."

Avec l'Angleterre, il est très imprudent de payer d'avance, car, alors, ayant obtenu tout ce qu'elle recherchait, ne désirant, momentanément, plus rien, étant satisfaite, elle se portée à considérer que le marché a reçu son entier accomplissement et qu'elle est libre de toute obligation.

Les indications que fournissent, à cet égard, les journaux anglais, sont très confuses, très contradictoires.

Le *Daily Chronicle* n'entend pas que la Grande Bretagne ait mis à la disposition de l'Allemagne, autre chose que son argent, sa marine par exemple.

La vieille idée était que l'Angleterre n'a entreprendre l'Allemagne ou l'employer à se battre pour nous. L'idée vieille est que l'Allemagne se servira de la marine britannique pour livrer ces batailles contre la France".

Et le *Daily Chronicle* conclut en ces termes :

"En attendant la chose essentielle, et il convient de bien établir, c'est que le général Salisbury, doit être mis au courant jour. Il ne faut pas que, par ce système d'entente secrète, dont la fascination est si grande sur lord Salisbury, on puisse rien faire qui mette la marine britannique à la solde de l'empereur d'Allemagne comme moyen d'écraser la République française."

Le *Times* est muet sur l'attitude de la Grande Bretagne entre l'Allemagne et la France.

Au contraire, le *Daily Telegraph* estime que "l'accession de l'Angleterre à la triple alliance n'est pas chose possible et qu'il ne saurait y avoir jamais, entre Londres et Berlin, rien de plus que des relations cordiales."

Certainement, Guillaume II avait autre chose en vue.

Quoqu'il en soit, et en mettant les choses au pire—lisons-nous dans le *Journal du Havre*—il faut compter sur le temps, aidé par notre diplomatie et par le faros, mais solides et redoutables alliances que possède la France en Europe, pour dénouer la trame et déjouer le complots qui sont la grande occupation de Guillaume II.

"Ce n'est pas le tout que d'avoir pour soi Crispi et Salisbury, si l'opinion italienne et l'opinion anglaise réunissent, comme elles se préparent à le faire, à allumer la Pampissance—en les contraignant à la retraite—les premiers ministres que l'empereur allemand est parvenu à tenter.

"Une chose est de vendre la peau de l'ours, une autre d'abattre la bête qui vit dans la peau et qui n'entend pas en sortir.

"Le gouvernement anglais s'en aperçoit, comme le gouvernement italien.

"D'ailleurs, les Anglais ont mieux à faire, en cas de guerre, qu'à se lancer dans la bagarre, qu'à exposer leur marine aux coups et leur commerce aux représailles.

"Ils sont trop avisés pour ne pas concevoir des hostilités entre la France et l'Allemagne comme une occasion providentielle de faire, sans concurrence possible de la part de leurs rivaux économiques, une série de très lucratives opérations industrielles et c'est cette considération toute puissante qui nous garantit leur neutralité.

"L'amour du gain est le commencement de la sagesse, et la crainte d'une révolte des Hindous et d'une invasion de l'Indoustan en sera la continuation."

CONVENTION ANGLO-ALLEMANDE DES MISSIONNAIRES PROTESTANTS ET DES MISSIONNAIRES CATHOLIQUES EN AFRIQUE.—OPINION DU MAJOR WISSMANN.—Le *Temps* dit que le major Wissmann semble être revenu sur la première défavorable impression que lui avait produite la convention anglo-allemande.

Récemment, il aurait déclaré qu'une entente entre l'Angleterre et l'Allemagne en Afrique est très désirable, et qu'il espérait que l'accord récemment conclu éviterait toute espèce de froissement pendant plusieurs années. Il a aussi parlé, en termes très défavorables, de tous les missionnaires protestants anglais ou allemands. Il leur reproche de vouloir jouer un rôle politique, aussi possible qu'il est peu justifié. Il a rapproché leur conduite de l'œuvre bienfaisante des missionnaires catholiques, qui sont—a-t-il dit—infatigables et exempts d'abnégation, et dont les travaux contribuent à propager l'influence chrétienne, la civilisation et la moralité.

Les missionnaires catholiques—a-t-il ajouté—sont les vrais piliers de la civilisation, tandis que les missionnaires protestants ne font que lui susciter des obstacles ; les sommes considérables qu'on leur consacre sont, en réalité, perdues. Au lieu d'aider, ils ne servent qu'à nuire par leurs agitations politiques."

Nous devons ajouter que les missionnaires catholiques dont M. Wissmann fait ainsi l'éloge sont des missionnaires français—les Pères Blancs d'Alger.

Le Rénovateur des Cheveux de Hall est le plus facile à appliquer, il est aussi le plus propre parmi les préparations rivales.

LOUISIANE.

Le *Weekly Louisiana Review*, Nouvelle-Orléans, du 16 juillet :

La *Sentinelle*, paroisse Acadia, dit que les paroisses Cameron, Acadia et Calcasieu sont destinées à devenir les trois plus grandes productrices de riz de la Louisiane.

D'après les rapports qui arrivent, tous les jours, de chez nos principaux planteurs, la récolte de cette année dépassera, de beaucoup, les précédentes, et les fermiers ne font que redoubler de zèle.

—Dans la paroisse Bossier, les travaux de réparation du pont Bodeau, près de Bellevue, marchent rapidement. Ils seront achevés, vers la fin de cette semaine.

Jamais, dit le *Plain Dealer*, de Dealing, aucune récolte n'a eu une aussi belle perspective devant elle, dans notre paroisse.

—L'*Abeance*, d'Arcadia, paroisse Bienville, dit que la population se livre à des enquêtes minutieuses sur la question d'immigration. Elle est très anxieuse d'attirer à elle les habitants qui veulent venir s'établir en Louisiane. C'est la grande question du jour.

Avant peu, la population de la Louisiane sera double de ce qu'elle est aujourd'hui.

—Dans la paroisse Terrebonne, on compte établir, bientôt, une manufacture de glace.

—Le Conseil municipal de Farmerville, paroisse Union, a adopté, récemment, une ordonnance contre les cochons.

—Le *Sugar Planter*, de West Baton Rouge, annonce que le chemin de fer Louisiana Central va presqu'immédiatement reprendre ses travaux.

—Dans la paroisse Lafourche, le montant des assessements s'élève à $2,374,770—soit, $50,750 de plus que celui de l'an dernier. Quant à la taxe, elle n'a pas changé ; elle est de 4 *mille* et demi pour le fonds général, de 2 *mills* et demi pour le fonds d'école, et d'un *mill* pour le drainage.

—Deux pétitions circulent dans la localité d'Opelousas, paroisse St-Landry ; l'une demandant au conseil municipal d'interdire la circulation des animaux, bestiaux, chevaux, etc. ; l'autre protestant contre la prohibition.

Suivant le recensement, la population d'Opelousas est de 1,627 ; celle de Washington, de 985 ; celle de Grand Côteau, de 422.

—On lit, dans le *Commercial*, de Lac Charles :

Nos scieries sont, en ce moment, extrêmement occupées ; aussi font-elles de bonnes affaires. M. J. C. Hicks, qui dirige les trains de transport de la localité, nous dit qu'il est accablé de besogne. Il a, tous les jours, à faire transporter d'énormes quantités de bois sur la ligne principale. Il se fait de très fortes expéditions pour le Texas, le Colorado et le Kansas.

—Le jury de police de la paroisse Concordia a voté, dernièrement, le prélèvement d'une taxe de six mills, sur la valeur totale de la propriété imposable pour la taxe d'Etat.

On annonce que, vers le 1er août, les trains marcheront sur le chemin de fer New Orleans et Northwestern, entre Vidalia et Rayville.

—Dans la paroisse Lincoln, la récolte du maïs est très pauvre. Il en est ainsi, malheureusement, dans toute la paroisse.

—La nouvelle banque de Ruston a très bien débuté ; elle a reçu, le premier jour de son ouverture, plus de $6000 de dépôts.

Ruston est, d'ailleurs, une des localités de nos campagnes louisianaises qui font le plus de progrès.

—Une ordonnance votée, récemment, par la municipalité de St-Martinville, interdit la vente des légumes dans les rues, à partir de 8 heures du matin. La vente des viandes quelconque, ne peut se faire que sur le marché de la localité.

—A Alexandrie, paroisse Rapides, MM. McLilly et Cie., de New York, viennent d'obtenir le contrat pour la construction de waterworks. L'eau viendra de Carter Creek ; on la dit la plus pure, la plus salubre de tout le pays. L'entreprise coûtera $125,000. MM. McLilly ont obtenu le privilège de ces water-works, pour vingt ans.

Un chemin de fer urbain se construira, bientôt, dans cette localité. Le capital de l'entreprise est de $50,000.

Le capital de la banque d'Alexandrie n'est pas suffisant pour le chiffre de ses affaires : il va être élevé de $60,000, à $100,000.

—Les organisateurs du chemin de fer de Baton Rouge, affirment qu'avant soixante jours, la nouvelle ligne marchera régulièrement. Les traverses sont déjà sur place, le long du parcours de la ligne.

Le *Times*, Shreveport, paroisse Caddo, du 13 juillet :

On a publié, récemment, ici et ailleurs, le rapport du consul américain, à Moscou, sur la situation de l'industrie cotonnière en Russie. Deux choses sont à noter dans ce document : 1. L'extension des régions consacrées à la production du coton ; 2. l'augmentation de la production dans les anciens champs consacrés à cette culture. Les habitants ont compris les avantages qu'ils pouvaient tirer de cette industrie, et ils ont aidé le gouvernement dans les efforts qu'il tente pour la faire prospérer.

Voici ce que nous lisons, à ce propos, dans le *World*, de New York :

"Le temps seul prouvera si la Russie peut nous y faire un jour une concurrence redoutable, sur les marchés de l'Europe ; mais ce qu'il y a de bien certain, c'est que notre suprématie dans la production du coton gêne bien des nations, et que celles-ci verraient avec plaisir surgir des compétitions au monopole américain. L'Europe favorisera, nécessairement, tout coton qui viendra d'Europe et le préférera au produit venant d'au delà de l'Atlantique.

"On fait maintenant des efforts énormes pour relier, à Petrowsk, le chemin de fer transcaspien à la mer Caspienne, dans laquelle la navigation n'est jamais interrompue qu'un mois de l'année. Il en résultera des communications rapides entre la Russie d'Europe et les champs de coton qu'elle possède, dans l'Inde. Déjà, l'an dernier, on en a transporté, par cette route, 40,000 tonnes. Ayons l'œil sur la Russie."

UN NOUVEL ARITHMOGRAPHE. — Le nouvel arithmographe de M. Froucet a paru, dernièrement, à la maison Larousse, de Paris.

Sous la forme d'un carnet de poche très élégant, ce petit calculateur mécanique effectue les quatre opérations, addition, soustraction, multiplication et division, jusqu'à dix millions.

Au moyen d'un crayon spécial à double pointe, on peut écrire à volonté sur les pages ardoisées du carnet ou bien faire glisser les réglettes mobiles qui effectuent, comme par enchantement, les calculs proposés.

Les personnes qui ont un peu de pratique opèrent avec une rapidité surprenante sur l'arithmographe. Une instruction jointe au carnet permet de le faire fonctionner sûrement après quelques moments d'exercice.

LA RÉCOLTE EN FRANCE.—Nous lisons dans le *Journal du Havre* du 3 juillet :

Le temps affreux qui règne en ce moment, menace de compromettre, sérieusement, la récolte.

Les blés et les avoines se présentaient admirablement et faisaient présager une récolte exceptionnelle. Les pluies torrentielles que nous subissons, surtout depuis samedi, les ont littéralement couchés. On nous dit qu'un tiers de la récolte serait déjà perdu ; nous voulons croire qu'il y a là de l'exagération, mais si le mauvais temps persistait, et, malheureusement, rien n'annonce qu'il doive changer, tout serait à redouter.

ANTILLES ANGLAISES. NOUVELLE PLANTE TEXTILE.—On vient de découvrir, dans l'île de la Trinité, une nouvelle plante textile bien supérieure, paraît-il, à la ramie. Des échantillons de lanières de cette plante ont été expédiés à Londres, où ils ont été fort bien accueillis et estimés de 425 à 500 £, la tonne.

L'intuition chez la femme.

M. Grant Allen a envoyé au *Forum*, de New-York, une étude sur l'intuition de la femme.

Dans cet article, il déplore les efforts que l'on fait pour remplacer, chez la femme, l'instinct par la raison. Son rôle dans l'humanité est de fournir largement l'élément sensitif qu'elle transmet à ses enfants, et il arrive que, là où la femme remplit le mieux ce rôle, les hommes même participent indirectement à ces qualités émotionnelles que désigne le mot intuition.

Ce sont aussi ces qualités que l'on trouve prédominantes dans ces êtres privilégiés, que nous appelons les hommes de génie. L'homme de génie tient de la femme, en ce que l'instinct est presque toujours pour lui un guide plus sûr que le raisonnement et le conduit à des découvertes plus importantes.

C'est cette sorte d'intuition, aidée naturellement par les qualités plus propres à l'homme, savoir : vigueur d'esprit et persévérance, qui a contribué dans une large mesure au progrès de l'humanité.

M. Grant Allen pense que l'humanité doit ce don si précieux à la femme. L'homme, en général, n'est nullement remarquable par ses qualités intuitives ; au contraire, et tout ce qu'il fait, il est guidé uniquement par l'observation directe et par le raisonnement. Mais les grands esprits sont prime-sautiers, c'est-à-dire essentiellement intuitifs, et ils voient d'un regard ce que l'homme ordinaire mettrait des années à trouver ; ils s'attachent instinctivement aux principes et aux généralisations que les hommes du vulgaire ne sauraient jamais atteindre.

Cette faculté des hommes de génie, leur vient, pour la plus grande part, de leurs ancêtres féminins ; ils ont tous quelque chose de féminin dans leurs natures, sans être privés pour cela des qualités propres aux hommes. Ces considérations amènent naturellement M. Grant Allen à cette conclusion : que l'intuition est un don fait par la femme à l'humanité. Si, par un certain système d'éducation, nous arrivons à enlever à la femme cette faculté, il semble que l'humanité ait plus pauvre, que nous n'aurons dans les "femmes émancipées" que des copies inférieures de l'homme, et que les hommes de l'avenir, dont elles seront les mères, ne vaudront pas ceux d'aujourd'hui.

Les opérations chirurgicales.

Si l'anesthésie, par l'éther ou le chloroforme, supprime, ou, plutôt, endort la sensibilité nerveuse, par suite la douleur, il est, à ce titre, les agents anesthésiques rendent de grands services pour les opérations chirurgicales, si l'on est pas moins vrai que leur administration peut parfois, occasionné des accidents mortels. Ces accidents sont rares, mais ils n'en préoccupent pas moins les chirurgiens, qui prêtent toute leur attention à éviter la syncope, celle-ci résultant de l'arrêt du cœur. Cet effet se produit parce que le chloroforme excite les muqueuses nasale et laryngée, phénomène à la suite duquel se produit une action réflexe qui se répercute sur le cœur et en arrête les battements. Quand cet arrêt se produit, il n'y a guère moyen d'y remédier, et le malade succombe.

Les médecins et les chirurgiens s'attachent donc à un traitement préventif ; ils préparent le malade, non seulement à l'opération, mais à supporter l'anesthésie. Malgré tout, comme l'a déclaré le docteur Laborde—il est bien difficile d'indiquer quels sont les procédés d'investigation qu'il convient de suivre pendant l'anesthésie, pour être certain que l'asphyxie ou la syncope ne vont pas se manifester. Ce qu'il faudrait réaliser, a dit le docteur Laborde, à l'Académie de médecine, de Paris, ce serait de diminuer la sensibilité de la muqueuse en agissant sur les centres nerveux.

C'est en poursuivant ses recherches et ses expériences sur l'administration du chloroforme, que M. Laborde serait arrivé à trouver une substance qui, dès les premiers essais, lui a donné d'excellents résultats, et dont il conseille l'usage. Cette substance est la nicotine cristallisée et soluble. Employée en solution, cette substance donne au malade un sommeil paisible, sans les vomissements qu'amène souvent l'inhalation du chloroforme ou de l'éther, sans troubles de l'estomac, sans torpeur.

Administrée à des lapins, animaux très sensibles à l'action des agents anesthésiques, et concurremment avec le chloroforme, la narcéine a supprimé l'effet irritant des premières phases et l'effet toxique des phases suivantes.

Les expériences répétées de M. Laborde lui font penser que l'on peut maintenant essayer sur l'homme les effets de la narcéine, et il a déposé, sur le bureau de l'Académie, un pli cacheté que celle-ci a accepté et qui ne sera ouvert que sur la demande du déposant.

LES FOURMIS ; MOYEN DE LES COMBATTRE.—Voici un quadruple moyen de combattre les fourmis :

D'abord, on peut les éloigner en répandant un citron pourri dans l'endroit où se trouvent ces insectes.

L'eau dans laquelle on a fait bouillir des écrevisses a aussi la propriété de déplaire aux fourmis.

Pour les éloigner des arbres fruitiers, on donne au tronc une couche circulaire de quelques centimètres de largeur d'huile de chanvre mélangée à de la suie de cheminée.

Enfin, quand on répand de la sciure de bois sous les arbres, les fourmis n'en approchent pas.

AU PUBLIC.

Le Comité de la Fête Française, réuni en séance, après avoir reçu des explications sur l'arrestation de deux membres de ce Comité, MM. Miquel et Treffel le jour de la Fête du 14 Juillet, reconnaît que ces arrestations ont été le résultat d'un malentendu et déclare que ces Messieurs n'ont en rien démérité de l'estime publique ni entaché leur honorabilité.

Le Secrétaire, E. HAULARD.

Ci-joint une déclaration signée de huit témoins.

Monsieur le Président, Messieurs les Officiers de la Société du 14 Juillet.

Messieurs,

Nous, soussignés, certifions qu'au moment où MM. Miquel et Treffel ont été arrêtés, M. Miquel, pour éviter le désordre, donnait l'ordre à la bande de musique de se retirer.

En foi de quoi, nous signons et sommes prêts à témoigner devant le Comité.

Signé :

A. KENNER.	T. V. AUFFEL.
G. GELHOUSNEAU.	ED. HOULNÉ.
G. A. DITTON.	VOLFINGER.
JULES HERC.	J. V. DEJEAN.

MILLIET—Décédé, hier soir, à 8 heures, à l'âge de 59 ans DORETHA STROCH, veuve de THÉOPHILE MILLIET, native d'Alsace et résidente de la Nouvelle Orléans depuis 38 ans. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de ses fils Louis, Pierre et Paul Milliet, et de Baptiste et Sylvain Debat, sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à 5 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville.

FORGET—Décédée hier, à 6 heures du matin, à l'âge de 63 ans, Dame Veuve PH. FORGET, née Charlotte Bertin, native de France. Ses amis et connaissances, ainsi que les oblats et membres de la Compagnie No 7 et du Continental Conclave No 5, S. W. M., sont invités à assister à son funérail au qui auront lieu aujourd'hui (samedi), à 10 heures du matin. Le convoi partira de la dernière demeure de la défunte, No 150 rue Royale.

De la part de son beau-fils.

TO-KALON.

Vins rouges, Sauterne et Reading ; vins blanc, Tokay, Angélica, Muscatelle, Blackberry Brandy, Porto, Sherry, Chablis et du brandy fait avec le raisin pur, supérieur et par excellence, venant directement du vignoble de H. W. Crabb, Oakville, comté Napa, Californie.

Paul N. Vermeuille, Sole Agent
129 rue Royale, coin Toulouse
Sample Room No 87 1/2 rue Carondelet, coin Perdido. 9 juil—3 m

Bureau de Imperters' Bonded Warehouse Co., coin Conti et Peters.—Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1890.—La réunion semestrielle des actionnaires de cette Compagnie aura lieu à ses bureaux le LUNDI, 28 juillet, à 7 heures P. M.

E. A. JOURDAN, Secrétaire.
19 juil—19 24 28

Hibernia National Bank. — Nlle-Orléans, 30 juin 1890.—Un dividende de CINQ pour cent sera payé sur demande.

Par ordre du Board.

CHS. PALFREY, Caissier.
1er juil.—

Nul Remède Universel

N'a encore été découvert ; mais, comme au moins les quatre cinquièmes des maladies humaines ont leur source dans l'impureté du Sang, une médecine qui restaure ce fluide à une condition saine arrive presque à être une cure universelle. La Salsaparille d'Ayer agit sur le sang dans toutes les périodes de sa formation, et est, par conséquent, adaptée à une plus grande variété de maladies qu'aucune autre médecine connue. Les

Furoncles et les Boutons

Qui résistent à un traitement ordinaire, cèdent à la Salsapareille d'Ayer après un essai comparativement court.

Mr. C. K. Murray, de Charlotteville, Va., écrit que durant des années il était affligé de furoncles qui lui causaient beaucoup de souffrances. Ceux-ci furent suivis de boutons rouges dont il avait plusieurs à la fois. Il commença alors à prendre de la Salsapareille d'Ayer, et après en avoir pris trois flacons, les boutons disparurent, et depuis six ans il n'a pas eu même l'apparence du moindre petit bouton.

Cette insidieuse maladie, la Scrofule, est la cause fertile d'innombrables maux, la Consomption étant l'un de plusieurs également fatals. Les éruptions, les ulcères, le mal aux yeux, la faiblesse et l'épuisement des muscles, un appétit capricieux et autres maux semblables, sont presque des indications certaines d'une infection scrofuleuse dans le système. Beaucoup de figures, qui autrement seraient belles, sont défigurées par des boutons, des éruptions, de vilaines pustules, qui proviennent de sang impur, montrant le besoin de la Salsapareille d'Ayer pour remédier au mal.

Tous ceux qui souffrent des désordres du sang devraient essayer de la Salsapareille d'Ayer—éviter de se servir de toutes poudres, onguents, lotions, et spécialement de compositions bon marché et sans valeur, lesquelles, non seulement, manquent d'effectuer une guérison, mais plus fréquemment aggravent et confirment les maladies que des annonces mensongères promettaient de guérir.

Ayer's Sarsaparilla,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats Unis. Vendue par tous les Pharmaciens. Prix $1 ; six flacons, $5.

Attention Propriétaires.

Nous avons une demande considérable de locataires de choix pour des propriétés à louer dans les deuxième et troisième districts. Les propriétaires trouveront leur avantage à placer leurs propriétés entre nos mains pour les louer.

ROBINSON & UNDERWOOD.
Agent et Encanteurs de propriétés, 164 rue Commune. 15 juil—7t

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans.
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Supérieur à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, le cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommier en fer, équilibré pour la stabilité de l'accord. Ces pianos, ont véritablement un velouté et une pureté de marquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité. 30 mars—

Compagnie d'assurances mutuelles

DES MARCHANDS
De la Nouvelle-Orléans.
No 104 rue de Canal.

TRENTE-SIXIÈME ETAT DE SITUATION ANNUELLE

La compagnie publie l'exposé suivant, conforme à ce qu'exige sa charte :

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1890, y compris les primes non acquises de l'année précédente :

Sur risques d'incendie	$147,856 77
Sur risques maritimes	3,169 45
Sur risques de rivières	7,047 92
Total des primes	$158,074 14
Moins—Primes non acquises	42,917
Primes nettes acquises au 31 mai 1890	$115,159 14

Pertes payées :

Sur risques de feu	54,698 76
Sur risques maritimes	218 18
Sur risques de rivières	2,332 57
Taxes et dépenses, moins intérêts	17,609 56
Réassurances et primes rendues	19,308 31
	$89,271 96
Profits	$25,887 76

La Compagnie possède l'actif suivant :

Propriétés foncières	$232,962 97
Actions de banques et de chemins de fer et autres	30,142 55
Billets garantis par hypothèques et nantissements	56,084 39
Billets recevables	54,102 87
Primes en cours de collection	16,813 17
Certificats 6 0/0 de ville	20,966 00
Jugements sur billets hypothécaires	4,335 00
Argent comptant	19,092 26
	$434,523 21

L'exposé ci dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

F. POURCHY, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle Orléans.

Fait sous serment par devant moi, ce 28me jour de juin 1890.

Signé, JAS. FAHEY, Notaire

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix	M. W. Smith,
Aristide Hopkins,	Paul Fourchy,
Hon. Jos. A. Shakspear,	Alden McLellan,
Paul Capdevielle,	W. H. Hoffner,
Henry C. Boucher,	Jayme Magi.
	A. Xiques.

29 juin—1m

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations Françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des États-Unis.

Abonnement : $3 50 par an.

Propriétaire-Editeur : LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau : 109 rue de Chartres, coin Conti.

H. GARDES, PRES'NT. W. W. GIRAULT, CAISSIER

AMERICAN NATIONAL BANK

47 RUE DU CAMP.

Fait les affaires de banque en général et vend du change, en sommes au gré des acheteurs, sur toutes les principales villes d'Europe, d'Angleterre et du Continent européen.
18 juil—1m—dim. mard. vend

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES

— DE LA —

NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company et New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président
A. SOHERDER, Vice Président,
JOSEPH A. HIRONS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS :

CHAS. T. DUGAZON.	EDWD. J. SOBET.
PIERRE POUTZ,	E. GALLY,
D. FATIO,	A. SOHERDER.
CHAS. E. SCHMIDT,	V. G. VINCENT,
JULES TUYES.	E. LABORDE.
GUY MITCHE.	J. W. HIRONS.

15 fev

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente péremptoire de propriétés de valeur dans le 2ème District, pour opérer un partage.

Un cottage double No 35 rue de l'Union.

Un terrain rue de l'Union, entre Crape et Grande-Hommes.

Cottage double No 557 rue Crape.

Une maison de résidence en bois à deux étages, 299 rue Prieur.

Vingt-une actions du fonds capital de la N. O. C. & L. R. R. Co.

Daniel Lenihan et als vs Margaret Lenihan, épouse de Thomas Vernon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B—No 30,353.

PAR J. V. GOURDAIN, Exécuteur, Bureau No 87 rue Bienville.—SAMEDI, 16 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 juillet 1890, il sera vendu à l'encan, les propriétés ci après décrite, savoir :

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré d'îlet borné par les rues Crape, Prieur et Espagne, mesurant 30 pieds de façade rue Crape, sur une profondeur de 80 pieds, plus ou moins.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, ayant deux chambres de chaque côté, une cuisine double en bois à l'arrière, citerne, etc.

2° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le carré d'îlet borné par les rues Prieur, Lesseps, Gentilly et Roman ; le dit terrain mesure 31 pieds 7 pouces de façade rue Prieur, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois, à deux étages, ayant deux chambres au 2 étages inférieur et supérieur, cuisine attachée à la maison, citerne, etc.

Le tout d'après des plans exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant. La portion à crédit, s'il y en a, à un et deux ans, payables en billets garantis par lien du vendeur portant un intérêt de 8 0/0 à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, transfert de police d'assurance, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses de sécurité usuelles. Les acquéreurs mesurent le paiement de toutes les taxes de l'année courante, et feront un dépôt comptant de 10 0/0 du montant de l'adjudication, sur le lieu de la vente.

L'acte de vente prendra aux frais des acquéreurs.

—AUSSI—

Le même jour, et au même endroit, immédiatement après les ventes ci-dessus mentionnées, il se vendra :

Vingt-et-une actions du fonds capital de la N. O. C. & L. R. R. Co.

Conditions—Comptant sur les lieux.
12 juil—12 19 26—2 9 16 août

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Shérif d'une jument de course de valeur connue comme RABBIT.

Succession de Mme Mary Chittenden.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,555—En vertu d'un writ de fieri facias contre James Chittenden et en faveur de William J. Chittenden à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à enchère publique sur les lieux ci après désignés le MERCREDI, 30 juillet 1890 à 11 heures A. M. de la propriété ci après décrite à savoir—

Devant mon entrepôt rue Ste-Anne entre Royal et Chartres—La jument de course RABBIT.

Mise dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWE,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juil—19 24 26 30

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de district, paroisse d'Orléans—Je certifie que le 24me jour de juin 1890, jugement a été rendu en cette cour dans la cause ci dessous intitulée dans le langage et avec les chiffres suivants :

Dans l'affaire de Thomas Henry Cottam demandant que son nom soit changé, etc. No 30,518—En cette affaire le tribunal considérant qu'en vertu de la loi le pétitionnaire a droit à l'obtention de sa demande

Il est donc ordonné, adjugé et décrété qu'il y soit jugement changeant le nom de Thomas Henry Cottam en celui de Henry Thomas Cottam, Jr. Et il est de plus décrété que ce jugement soit publié conformément à la loi et que des honoraires de dix dollars soient alloués à l'avocat de district pour la paroisse d'Orléans.

Jugement rendu et signé le 24 juin 1890.

(Signé) THOS C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce vingt-quatrième jour de juin de l'an de grâce de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt dix.

CHARLES F. SCOTT, Sous-Greffier.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Francis J. Boehm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 30,609 — Division A.—Attendu que Peter Boehm a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis J. Boehm, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

10 juillet—10 15 19

Succession de Jacob C. Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,409—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification (s'ils en ont) pour lesquelles le compte annuel présenté par Isaac S. Lyons, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

10 juil—10 15 19

Succession de Mme Rachel Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,492—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinot, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 juil—19 24 27

DENTISTES.

C. E. KELLS & M. VIET.

DENTISTES.

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'église formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais en caoutchouc.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue,

PRES DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1890.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

Nettoyage de la ville.

Les listes de souscription pour le nettoyage de ville sont déposées :

Au bureau du Times-Democrat,
Au bureau du Picayune,
Au bureau de l'Abeille,
Au bureau du Journal Allemand,
Au bureau du Daily States,
Au bureau du City Item
Au Board of Tr